

Dix-sept recommandations au gouvernement canadien pour servir la cause de la paix et de la sécurité au pays et dans le monde

Sécurité et paix : six recommandations

1 - Renforcer l'ONU et agir pour qu'elle se démocratise.

Nous recommandons que :

- *Le Canada réaffirme le rôle unique de l'ONU dans la promotion et le maintien de la paix dans le monde.*
- *Le Canada s'oppose à toute tentative de substituer des alliances militaires, comme l'OTAN, ou des regroupements de pays riches, comme le G8, le G20 ou l'OCDE, à l'ONU dans les rôles qui lui sont dévolus.*
- *Le Canada s'abstienne systématiquement de participer à une quelconque action militaire hors de ses frontières si elle se déroule sans un mandat explicite de l'ONU.*
- *Le Canada appuie politiquement et matériellement l'indépendance de l'ONU et s'oppose à toutes les tentatives d'en faire un simple accessoire de la politique des grandes puissances, en particulier des États-Unis d'Amérique.*
- *Le Canada s'engage fermement en faveur des tentatives de réformer l'ONU dans le sens d'une plus grande démocratisation : le Canada devra notamment favoriser des amendements à la charte qui iraient dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs en faveur de l'Assemblée générale et d'un encadrement du droit de veto des 5 grandes puissances au Conseil de sécurité pour éviter l'abus qu'en font certaines puissances.*

2 - Affirmer son indépendance en politique étrangère.

Nous recommandons que :

- *Le Canada se démarque nettement des positions des États-Unis d'Amérique sur les dossiers où ces derniers s'inscrivent en dehors du consensus mondial et souvent en défi à ce consensus.*
- *Le Canada, en particulier, réclame la levée des sanctions génocidaires contre l'Irak et dénonce les manœuvres anglo-américaines pour perpétuer ce crime contre l'humanité.*
- *Le Canada respecte ses propres énoncés de politique en ce qui concerne la Palestine. Qu'il réclame publiquement et avec constance le respect sans conditions par Israël des résolutions de l'ONU lui enjoignant de se retirer de tous les territoires occupés en 1967 et de permettre le*

retour ou le dédommagement des réfugiés palestiniens. Qu'il se fasse le promoteur de sanctions contraignantes contre Israël tant et aussi longtemps que ce pays continuera de défier le droit international et la communauté internationale.

- *Le Canada se dissocie de la politique unilatérale et belliciste des États-Unis d'Amérique dans ce qu'ils appellent leur « Croisade contre le terrorisme »*
- *Le gouvernement canadien rende compte sur une base régulière et statutaire aux élus de la Chambre des communes de ses positions dans les différentes instances multilatérales, y compris les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI...etc.), et que ces positions fassent l'objet d'une discussion parlementaire.*

3 - Reconvertir les industries militaires et contrôler étroitement le commerce des armes.

Nous recommandons que :

- *Le Canada se dote d'un plan exhaustif de reconversion des industries militaires vers des industries au service de l'environnement et du développement humain : ce plan devra être élaboré à travers un processus démocratique et transparent impliquant les diverses composantes de la société canadienne et les différents secteurs directement touchés par cette reconversion.*
- *Le gouvernement du Canada s'abstienne de faire la promotion commerciale des exportations de ses fabricants d'armes et de pièces d'armement et ne participe ni directement ni indirectement à soutenir cette activité (que ce soit par la Société pour l'expansion des exportations, par le financement de foires et exhibitions de matériel de guerre ici ou ailleurs ou par tout autre moyen)*
- *Le Canada contrôle rigoureusement toutes ses exportations de matériel militaire et refuse systématiquement toute exportation vers des zones de conflits ouverts ou vers des pays connus pour leurs pratiques répressives à l'égard de leur population ou à l'égard d'autres peuples. À ce titre l'exigence d'une licence d'exportation de matériel militaire devra être généralisée à tous les pays, y compris les États-Unis d'Amérique, et comporter une clause impérative de non réexportation vers une destination tierce.*

4 - Renforcer la protection des populations civiles lors des conflits armés.

Nous recommandons que :

- *Le Canada assume pleinement ses propres responsabilités en tant que signataire de la Convention de Genève qui l'engage à « **respecter et faire respecter** » les clauses de protection des populations civiles en zones de conflit.*
- *Le Canada s'oppose systématiquement et par tous les moyens à sa disposition à toutes les prétentions de soustraire tel ou tel conflit à la dite convention de Genève, Notamment, l'assertion israélienne que cette convention ne s'applique pas à la Cisjordanie et à Gaza (« Il ne s'agit pas de territoires occupés ») et la volonté des États-Unis de soustraire leur action en Afghanistan aux dispositions de cette convention.*
- *Le Canada agisse dans le sens du renforcement de la protection des enfants lors de conflits armés et de la criminalisation de leur enrôlement comme combattants par les protagonistes.*

5 - Renforcer la protection des femmes dans les conflits et promouvoir le rôle des femmes dans les négociations autour de ces conflits.

Nous recommandons que :

- *Le Canada initie une démarche visant à améliorer la protection des femmes en particulier dans ces conflits, notamment en reconnaissant que le viol et le rapt de femmes par des militaires sont des crimes de guerre imprescriptibles.*
- *Le Canada appuie l'initiative des Nations Unies visant à intégrer les femmes, à travers leurs organisations reconnues et légitimes, dans tous les processus de négociation pour la résolution des conflits.*
- *Le Canada agisse en leader et intègre le point de vue des femmes dans l'élaboration de sa politique étrangère en général et dans ses actions de prévention et de résolution des conflits armés en particulier.*

6 - Encadrer les compagnies de prospection minière et pétrolière et les empêcher de susciter ou d'entretenir les conflits armés.

Nous recommandons que :

- *Le Canada se dissocie des politiques des institutions financières internationales qui amènent les pays pauvres et endettés à céder à vil prix des concessions minières aux firmes étrangères pour pouvoir assurer le service de leur dette à court terme. Cette braderie, en plus de favoriser un processus colonial de dépossession et de provoquer des catastrophes écologiques, contribue à exacerber la compétition féroce et sans scrupules entre firmes concurrentes appuyées par leurs États respectifs et à générer de nombreux conflits armés,*
- *Le Canada reconnaisse publiquement la légitimité pour les gouvernements du Tiers Monde de soustraire leurs ressources naturelles à l'exploitation par des firmes étrangères, pouvant aller jusqu'à la nationalisation de ces ressources.*
- *Le Canada ordonne des enquêtes systématiques lorsque des allégations concernant l'implication directe ou indirecte de compagnies canadiennes dans des conflits armés voient le jour et que des sanctions civiles et pénales soient prises contre ces compagnies et leurs dirigeants lorsque ces allégations s'avèrent fondées.*

Sécurité et développement : cinq recommandations

7 - Réaffirmer la finalité de l'économie au service de l'humain et non l'inverse.

Nous recommandons que :

- *Le Canada fasse la promotion de la transparence la plus complète des institutions financières internationales. Qu'il commence par faire preuve lui-même de transparence en rendant publiques, et en soumettant au débat parlementaire démocratique, les positions défendues par ses propres représentants au sein de ces institutions.*
- *Le Canada s'oppose à tout programme et à toute stratégie de développement qui n'aurait pas été élaborée en collaboration étroite avec les gouvernements et les organismes sociaux et populaires du pays ou de la région à laquelle ils s'appliquent.*
- *Le Canada réaffirme clairement que le but premier du développement est d'assurer un meilleur niveau de vie et de meilleures conditions de vie aux populations concernées et*

que les stratégies pour y parvenir relèvent exclusivement des structures représentatives de ces populations : c'est à elles et à elles seules de définir leurs priorités et leurs moyens d'action et le Canada s'engage à les aider dans leur mise en œuvre sans aucune conditionnalité de type néolibéral (privatisation, ouverture des frontières, déréglementation...etc.)

8 - Démocratiser le débat sur le développement international.

Nous recommandons que :

- *Le Canada réaffirme son attachement aux organismes spécialisés de l'ONU en matière de développement (PNUD, CNUCED, OMS, UNESCO, UNIFEM...etc.)*
- *Des organisations financières internationales réellement au service des peuples doivent être démocratiques, transparentes, imputables devant les parlements, soumises aux chartes, pactes, conventions, protocoles internationaux qui garantissent les droits humains et relever de l'ONU.*
- *Le Canada réaffirme que le G8 et les autres structures fermées ne sauraient en aucun cas assumer le leadership mondial en matière de développement.*
- *Le Canada veille à ce que les ordres du jour des réunions des clubs fermés (constitués de pays qui se sont cooptés mutuellement et n'ont reçu aucun mandat universel) dont il est membre se limitent aux questions touchant les relations entre les membres du club et n'empiètent pas sur l'agenda de l'ensemble de l'humanité.*
- *Le Canada suspende toutes les mesures visant à entraver le libre exercice de la population de son droit à s'exprimer et à manifester en protestation contre les réunions de ces clubs fermés et leur rôle dans l'élaboration d'un monde moins solidaire et, par conséquent, plus belliciste.*
- *Le Canada fasse preuve de la transparence indispensable à toute vie démocratique en soumettant systématiquement au débat démocratique ses positions dans ces réunions de clubs fermés et en s'opposant à la culture du secret qui les entoure.*

9 - Promouvoir un commerce équitable.

Nous recommandons que :

- *Le Canada appuie sans réserve les consortiums de pays producteurs de certaines matières premières dans leurs efforts pour influencer, dans le sens des intérêts de leurs peuples, les mécanismes d'un marché, truqué par les subventions agricoles des uns et les incitatifs fiscaux ou financiers des autres, où les entreprises du Nord font et défont les offres et les demandes. Café, sucre, pétrole, mines, cacao...etc., constituent souvent la principale source de revenus extérieurs de plusieurs pays et non seulement est-il normal qu'ils s'organisent pour faire face aux oligopoles des pays du Nord, mais il est impératif de les encourager et de les aider dans ce sens.*
- *Le Canada appuie la création d'une nouvelle institution internationale dont le mandat serait de superviser les prix des matières premières afin d'assurer un niveau de vie décent aux producteurs et de contrer les manipulations des monopoles de distribution.*
- *Le Canada impose un code de conduite à ses entreprises actives dans les pays du Sud. Un tel code devra comprendre un encadrement sévère du travail des enfants, de la politique salariale, de l'équité salariale entre hommes et femmes, des normes environnementales à respecter impérativement, du respect des droits syndicaux et du*

respect des droits humains en général. Des sanctions financières et pénales devraient donner des dents à un tel code.

- *Le Canada lance un vaste programme de sensibilisation et d'éducation de sa propre population sur les méfaits du commerce inéquitable et sur la promotion du commerce équitable. Les organismes de la société civile devraient être impliqués étroitement dans la conception et la réalisation de cette campagne et recevoir des ressources suffisantes à cette implication.*

10 - Éliminer la dette des pays du Tiers Monde.

Nous recommandons que :

- *Le Canada fasse la promotion de l'annulation pure et simple et sans conditions de la dette des pays du Tiers Monde, comme cela a souvent été annoncé et jamais réalisé. Le gouvernement canadien devrait unilatéralement annuler les dettes qui lui sont dues par ces pays et introduire une démarche rapide pour que soient également annulées les dettes de ces pays par les institutions financières canadiennes : toutes ces institutions ont fait assez de provisions pour créances douteuses qui leur ont procuré suffisamment d'argent public pour pouvoir supporter cette annulation sans problème majeur.*
- *Le Canada se dissocie des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) dans leur approche et leur stratégie vis à vis des pays endettés du Tiers monde. Qu'il initie une réflexion et une négociation démocratique au niveau multilatéral pour trouver des solutions éthiques à cette question.*
- *Le Canada appuie notamment la fin des programmes d'ajustement structurel et de leurs clones, ces plans s'étant révélés catastrophiques partout où ils ont été appliqués.*

11 - Augmenter substantiellement l'Aide publique au développement et la réorienter vers des objectifs de développement humain.

Nous recommandons que:

- *Le Canada remette à l'ordre du jour l'objectif de porter à 0,7% du PNB le niveau d'aide publique au développement. Pour en faire un véritable objectif et non pas seulement un vœu pieux, un échéancier précis et contraignant devra être défini pour son atteinte.*
- *Le Canada replace la mission de lutte à la pauvreté au centre du mandat de l'ACDI et qu'au moins 60% des montants totaux de l'APD soient affectés à cette mission.*
- *Le Canada renonce publiquement et systématiquement à toute conditionnalité non démocratique dans l'octroi d'aide publique au développement. La conditionnalité démocratique (respect des droits de la personne, respect des droits des femmes et de leur rôle dans le développement, transparence et bonne gestion) devra veiller à ne pénaliser que les auteurs de manquements éventuels et non leurs victimes.*
- *Le Canada réaffirme le rôle incontournable des organismes non-gouvernementaux de coopération et de solidarité internationale et de leurs partenaires du Sud dans la définition et la mise en œuvre de ses programmes de coopération. Que cette affirmation se traduise par une augmentation substantielle de l'enveloppe budgétaire de la Direction générale du partenariat canadien au sein de l'ACDI.*
- *Le Canada reconnaisse l'importance cruciale de la sensibilisation et de l'éducation du public canadien aux réalités internationales et qu'il rétablisse des budgets spécifiques suffisants pour permettre aux organismes de coopération et de solidarité internationales de la mener avec des moyens appropriés.*

- *Le Canada reconnaisse que la concertation entre les organismes de coopération et de solidarité internationales, tant au niveau national que provincial que local, est un élément indispensable à une gestion démocratique et efficace de l'aide publique au développement et qu'il consacre des budgets suffisants pour permettre à cette concertation de se structurer et de fonctionner.*

Droits de la personne : trois recommandations

12 - Définir le terrorisme au sens juridique de manière beaucoup plus précise.

Nous recommandons que :

- *Le Canada précise manière beaucoup plus restrictive le sens du terrorisme que le nouvel arsenal juridique est censé prévenir et combattre. Les définitions contenues dans les lois antiterroristes sont abusivement englobantes et pourraient servir à réprimer la dissidence légitime face à des décisions politiques.*
- *Le Canada révisé en profondeur le libellé des lois adoptées à la hâte après le 11 septembre 2001 et qui introduit des notions très dangereuses pour l'État de droit, notamment la notion de soupçon qui ouvre la voie à tous les abus, celle de la complicité involontaire qui menace en particulier les organismes de coopération internationale et les autres acteurs des relations internationales.*

13 - Revenir à une démarche plus sereine.

Nous recommandons que l'ensemble des lois adoptées dans la foulée des événements du 11 septembre soient reconsidérées. Nous estimons que le cadre législatif canadien comportait déjà tous les éléments nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme, notre pays ayant été jusqu'à présent fondamentalement épargné par le phénomène. Nous ne pensons pas que des lois fondamentales adoptées à la hâte dans des moments très chargés émotionnellement soient une réponse adéquate et acceptable à une situation que ne peut être considérée du simple point de vue sécuritaire.

14 - Abroger la loi C36.

Extrêmement dangereuse pour les droits fondamentaux, particulièrement menaçante pour les organismes de coopération internationale, la loi C36 devrait être purement et simplement abolie.

Droits des réfugié-es : trois recommandations

15 - Respecter ses engagements internationaux.;

Nous recommandons que

- *Le Canada respecte ses engagements internationaux acceptés en vertu de sa signature de plusieurs conventions internationales, notamment la Convention de Genève sur les*

réfugiés, la convention contre la torture et la Convention sur les droits des enfants. Nous pressons particulièrement le gouvernement canadien de ne pas suspendre l'application du droit international au nom des enjeux de sécurité nationale (refoulement vers la torture ou la peine de mort, détention de mineurs, interdiction d'accès à son territoire aux demandeurs d'asile).

- *Le Canada assure un traitement équitable aux demandeurs de statut de réfugié, notamment en instaurant une procédure d'appel contre des décisions défavorables de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et, en attendant la mise sur pied de ce mécanisme d'appel, de maintenir une audience avec deux commissaires au lieu d'un seul.*

16 - Respecter sa propre souveraineté.

Nous recommandons que le Canada renonce à conclure l'accord sur le partage des responsabilités qu'il négocie actuellement avec les États Unis, en vertu duquel il pourra refuser l'accès à tout demandeur en provenance de ce pays. Les règlements et pratiques des États-Unis sont bien en dessous des exigences du droit international et des pratiques canadiennes. L'adoption d'un tel accord constituerait un grave recul dans la protection des demandeurs de refuge au pays et un très mauvais message à la communauté internationale sur la capacité du Canada d'avoir des politiques autonomes par rapport aux États Unis dans des domaines de souveraineté nationale.

17 - Combattre tout ciblage ethnique ou culturel.

Nous recommandons que :

- *Le Canada soit très vigilant pour que les membres de certains groupes ethniques, religieux ou culturels, particulièrement les membres des communautés arabes, musulmanes et sud-asiatiques, ne soient pas la cible privilégiée des nouvelles mesures anti-terroristes et du sentiment d'insécurité de la population.*
- *Le Canada lance, en collaboration avec les organismes issus des communautés concernées et les organisations de solidarité, une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation contre le racisme et les stéréotypes en général et ceux ciblant les Arabes, les Musulmans et les membres des communautés en provenance du sous continent indien, en particulier.*

* * *